RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

OFFICE NOTARIAL QUENTIN FOUREZ

Quentin FOUREZ
1 Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER
Téléphone : [redacted]

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni,

CERTIFIE et ATTESTE par l'intermédiaire de Shine :

- Avoir reçu en dépôt la somme de MILLE (1000) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée 2 AàZ NETTOYAGE, SAS en formation dont le siège social sera situé à [redacted] ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé sur un compte ouvert à leur nom auprès du notaire soussigné.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Kamel BALET la somme de 500,00 €
- Jawad JBARA la somme de 500,00 €

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom de [redacted] re soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et régle

L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirme à l'adresse suivante : [redacted]

Fait à Pont-Audemer, le 11 JUIN 2025

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire.

OFFICE NOTARIAL QUENTIN FOUREZ

Quentin FOUREZ
1 Place Maréchal Gallieni
27500 PONT-AUDEMER
Téléphone : [redacted]

CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE DES FONDS

Établi conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

Maître Quentin FOUREZ, notaire à PONT-AUDEMER (27500), 1 place Marechal Gallieni,

CERTIFIE et ATTESTE par l'intermédiaire de Shine :

- Avoir reçu en dépôt la somme de MILLE (1000) euros représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée 2 AàZ NETTOYAGE, SAS en formation dont le siège social sera situé à [redacted] ; et
- Avoir constaté que ces versements correspondaient au montant des sommes indiquées comme versées par chaque associé sur un compte ouvert à leur nom auprès du notaire soussigné.

Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Kamel BALET la somme de 500,00 €
- Jawad JBARA la somme de 500,00 €

Ainsi qu'il résulte des relevés des comptes ouverts au nom de [redacted] re soussigné.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et régle

L'Office est engagé dans la lutte contre la fraude, nous vous confirme à l'adresse suivante : [redacted]

Fait à Pont-Audemer, le 11 JUIN 2025

Par Maître Quentin FOUREZ, Notaire.